

### **Le 7 août 1987**

Esquipulas II — Les cinq présidents centraméricains adhèrent à un plan de paix régional proposé par le président Arias du Costa Rica.

### **Le 24 mars 1988**

Des représentants du gouvernement sandiniste et des contras acceptent à Sapoa, au Nicaragua, de respecter une trêve de 60 jours à compter du 1<sup>er</sup> avril. D'autres propositions prévoient, notamment, l'amnistie progressive des quelque 3 300 prisonniers d'opinion détenus au Nicaragua, le retour des exilés et le déplacement des contras vers les zones de trêve à l'intérieur des frontières nicaraguayennes.

### **Le 7 avril 1988**

La Commission exécutive des ministres des Affaires étrangères se réunit et décide d'inviter le Canada, la République fédérale d'Allemagne et l'Espagne à former un Groupe technique auxiliaire chargé de mettre au point un mécanisme de vérification et de contrôle conformément aux stipulations de l'Accord Esquipulas II. Cette décision devra être confirmée à une réunion subséquente.

### **Les 21 et 22 juin 1988**

La Commission exécutive des ministres des Affaires étrangères, réunie à Tegucigalpa, ne parvient pas à concilier les points de vue du Honduras et du Nicaragua au sujet du recours à la Cour internationale de Justice et ne peut, par conséquent, lancer l'invitation à constituer le Groupe technique auxiliaire.

### **Fin juin**

On rapporte que les cinq présidents centraméricains veulent tenir une réunion au sommet à San Salvador, le 7 août 1988. Ce jour marque le 1<sup>er</sup> anniversaire de la signature de l'Accord Esquipulas II.